

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2179

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 19**

À la troisième phrase de l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le tri à la source des déchets organiques, via une collecte séparée est le seul moyen d'obtenir des sous-produits valorisables (compost ou digestat) de qualité et sans impuretés qui soient sans dangers pour l'environnement, contrairement au tri mécano-biologique.

L'objectif de 2025 est trop lointain alors même que celui de 2020 est réalisable.